



Communiqué de presse  
Paris, le 22 septembre 2016

## La justice condamne Biocoop pour dénigrement des fruits et légumes non-bio

Suite à la campagne publicitaire menée par Biocoop en 2014 contre laquelle Interfel (Interprofession des fruits et légumes frais), l'ANPP (Association Nationale Pommes Poires) et la FNPF (Fédération Nationale des Producteurs de Fruits) avaient déposé un recours en justice, le Tribunal de Grande Instance de Paris a rendu son jugement le 21 septembre 2016 et condamne la société Biocoop pour dénigrement et appel au boycott des pommes non-bio.

Selon les juges « *il est établi que cette campagne publicitaire repose non pas sur la valorisation des pommes issues de l'agriculture biologique, mais au contraire sur le dénigrement de celles des autres filières, aux fins de dissuader les consommateurs d'acheter ces fruits.* »

Interfel, l'ANPP et la FNPF rappellent que dans l'intérêt des citoyens et des consommateurs, les professionnels de la filière des fruits et légumes frais, quel que soit le mode de production (biologique ou non), œuvrent au quotidien pour proposer des produits sains et respectueux des réglementations très strictes établies par les Pouvoirs publics.

Interfel, qui rassemble et représente l'ensemble des métiers de la filière, de la production à la distribution, mène des campagnes d'information et de communication afin de valoriser tous les fruits et légumes frais, contrairement à Biocoop qui s'emploie à dénigrer les produits non biologiques dans une démarche purement commerciale et opportuniste.

Le Tribunal estime que la diffusion de cette campagne, opposant les modes de culture entre eux, constitue une pratique anticoncurrentielle à l'égard des filières fruitières non biologiques et que ces dernières sont donc fondées à demander réparation de leur préjudice.

Par ailleurs, Interfel déplore qu'une démarche individuelle porte ainsi préjudice à l'image générale des fruits et légumes frais dont la consommation, qui constitue un enjeu de santé publique, devrait être encouragée par tous.

### **Contacts presse**

Julie Froucht : [j.froucht@interfel.com](mailto:j.froucht@interfel.com)

Christelle Groussard : [c.groussard@interfel.com](mailto:c.groussard@interfel.com) / 07 76 96 28 06

### **A propos d'Interfel**

Créée en 1976, Interfel rassemble et représente les métiers de l'ensemble de la filière fruits et légumes frais, de la production jusqu'à la distribution, y compris la restauration collective (producteurs, expéditeurs, grossistes, primeurs, chefs de rayon dans les enseignes de la distribution). Organisme de droit et d'initiative privés, elle est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'OCM (Organisation Commune de Marché) unique. Interfel a notamment pour missions l'élaboration d'accords interprofessionnels, la mise en œuvre d'actions de communication informative et publi-promotionnelle ainsi que la définition des orientations stratégiques de la filière des fruits et légumes frais dans les domaines de la recherche, de l'expérimentation, de la communication technique ainsi que dans celle des études techniques et économiques et de la formation et animation technique.

### **A propos de l'ANPP**

L'Association Nationale Pommes Poires (ANPP) est l'association française des producteurs de pommes et poires. Elle regroupe 255 adhérents représentant 1 400 producteurs au travers d'organisations de producteurs, de producteurs indépendants, d'expéditeurs, mais aussi de bureaux centralisateurs et de centres d'expérimentation. L'ANPP valorise le savoir-faire de ses adhérents engagés dans la Charte Qualité des Pomiculteurs de France, reconnue « Certification Environnementale des exploitations agricoles » niveau 2 par le Ministère de l'agriculture en 2013, et dont la production est identifiée par le label « Vergers écoresponsables » depuis 2010. Elle représente : 957.000 tonnes de pommes et 43.000 tonnes de poires.

### **A propos de la FNPF**

Créée en 1946 à l'initiative de producteurs de fruits, la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits, FNPF, est une association Loi 1901. Elle s'est donnée comme missions d'unir, de représenter, de défendre les intérêts des producteurs de fruits et d'appuyer leurs actions ainsi que celles de l'ensemble de la filière notamment en participant activement aux travaux interprofessionnels.